

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

10 JUL 2017

Dossier complet le :

10 JUL 2017

N° d'enregistrement :

FO4417P0103

1. Intitulé du projet

Extension d'une plateforme logistique

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI Châlons en Champagne

Nom, prénom et qualité de la personne

M. Claude Faure, gérant

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

4 8 5 1 4 7 8 7 0 0 0 0 1 1

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 39 : Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.	Construction de 18 339 m ² d'entrepôt logistique et bureaux, et réalisation d'un bassin d'infiltration, sur un terrain d'assiette de 75 769 m ² . Cet entrepôt est déjà autorisé au titre de la nomenclature des ICPE (installation Seveso seuil haut).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Extension d'une plateforme logistique : construction de 3 cellules de stockage, d'une zone de bureaux et réalisation d'un bassin
d'infiltration.

4.2 Objectifs du projet

La construction a pour objectif l'extension d'un entrepôt existant (8 cellules existantes), pour répondre aux besoins d'un nouveau client et assurer ainsi la pérennité du site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux s'étaleront sur une période d'environ 6 mois.

Ils consisteront à terrasser et préparer le terrain (traitement chaux-ciment), à mettre en place des fondations, élever la charpente puis mettre en place les murs en béton cellulaire et la toiture (bac acier) et couler la dalle des bâtiments.

Une voirie couvrant le périmètre des constructions sera réalisée.

Le bassin destiné à infiltrer les eaux pluviales sera réalisé.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les cellules construites pourront stocker des produits relevant des rubriques ICPE 1510, 1511, 1530, 1532, 2662, 2663, 2711, 1436, 1450, 1630, 4110, 4120, 4130, 4140, 4150, 4320, 4321, 4331, 4440, 4441, 4442, 4510, 4511, 4702, 4718, 4734, 4741, 4755, 4801.

Les activités réalisées seront le stockage, la manutention et le conditionnement à façon de produits de grande consommation. Le site ne génère pas d'activité de process industriel ; les produits sont toujours manipulés dans leur emballage (pas de contact des opérateurs avec les produits).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s)

Le projet sera soumis à permis de construire. Il a déjà fait l'objet, par le passé, de permis de construire (PC n°51 50406 R1007, PC n°51 50406 R1007-1 et PC n°51 50406 R1007-2). Ce PC autorisent la constructions de 18 cellules de stockage et est aujourd'hui caduque. 8 cellules sont construites à ce jour ; le présent projet consiste en la réalisation de 3 cellules supplémentaires, inclusent dans le périmètre du PC aujourd'hui caduque.

Il est déjà autorisé au titre des ICPE (arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 16 mai 2011 et arrêtés complémentaires du 24 décembre 2014 et du 10 mars 2017). Cet arrêté couvre les 18 cellules de stockage.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise au sol entrepôt et locaux techniques	18 180 m ²
Surface de plancher bureaux	241 m ²
Surface du bassin	3 592 m ²
Surface voirie	7 314 m ²
Surface d'assiette du projet	75 770 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Rue Charles Marie Ravel
Zone d'activités éco-industrielles de
Saint Martin sur le Pré
BP 257
51011 CHALONS EN CHAMPAGNE
CEDEX

Coordonnées géographiques¹

Long. 04° 34' 20" 30 Lat. 48° 28' 59" 89

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☒ Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☒ Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le projet fait l'objet d'une autorisation au titre de la réglementation des ICPE (arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 16 mai 2011 et arrêtés complémentaires du 24 décembre 2014 et du 10 mars 2017). Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter contenant l'étude d'impact du projet a fait l'objet d'une enquête publique du 13 décembre 2010 au 13 janvier 2011.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	PPBE phase 2 du département de la Marne approuvé par arrêté préfectoral du 15 juin 2015. Le projet se situe en-dehors des zones impactées.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune de Saint Martin sur le Pré est concerné par un PPRT approuvé en date du 4 décembre 2010 relatif à la société Ecolab. Le projet se situe en-dehors des zones d'effet. Elle est également concernée par un PPR inondations approuvé en date du 1er juillet 2011 (terrain en-dehors des zones réglementaires) et d'un PPRN cavités souterraines prescrit en date du 7 juin 2001 (aucune cavité n'a été recensée sur le terrain).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	ZSC FR2100286 nommée « Marais d'Athis-Cherville » (environ 13 km) ZSC FR2100312 nommée, « Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés » (environ 16 km) ZSC FR2100258 nommée « Savart du camp militaire de Mourmelon » (environ 18 km)
D'un site classé ?	☐	☒	SI999 nommé "CENTRE ANCIEN DE CHALONS" (environ 3 km)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Pas de forage ou de prélèvement dans le milieu naturel.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'impactera pas les eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet se situe dans une zone industrielle et consiste en l'extension d'un entrepôt existant. L'extension se fera sur un terrain actuellement cultivé (mise à disposition d'un agriculteur en attendant l'extension de l'établissement), dans une zone fortement anthropisée (zone industrielle).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Site Natura 2000 le plus proche à plus de 10 km du projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le terrain sur lequel l'extension sera construite est situé dans une zone industrielle et inscrit en zone à urbaniser (IAU4) du PLU. Il est actuellement cultivé en attendant l'extension de l'établissement.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Proximité d'établissements ICPE (entrepôts logistiques notamment). Ces risques sont pris en compte dans l'étude de dangers du site (2010, mise à jour en 2015).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Zone sismique 1 (très faible), sensibilité faible à très faible aux remontées de nappe, aléa faible retrait / gonflement d'argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les activités du site (entreposage, manutention et conditionnement à façon) n'entraînent pas de risques sanitaires. Aucun établissement à proximité n'entraîne de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Circulation d'engins de chantier durant la construction. En phase exploitation, les activités de l'ensemble de la plateforme (existant, extension + extensions futures) engendreront un trafic d'environ 150 camions par jour, soit 300 mouvements déjà pris en compte dans l'étude d'impact du DDAE mis à l'enquête publique de décembre 2010 à janvier 2011).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	Nuisances acoustiques encadrées par l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter. Niveau sonore admissible en limite de propriété : 70 dB(A) le jour et 60 dB(A) la nuit. Pas de zone à émergence réglementée à proximité (habitations les plus proches à plus de 400m au Sud-Ouest du site).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	L'activité logistique n'est pas à l'origine d'odeurs.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	Les travaux ne nécessiteront pas de traitement de sol à l'origine de vibrations
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	Eclairage raisonné des parkings et pourtours de l'entrepôt. L'éclairage est réalisé via des projecteurs qui permettent de rabattre le faisceau lumineux vers le sol.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Présence d'une chaufferie existante (2 chaudières, puissance totale = 5 MW) dont les émissions sont encadrées par l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter. Le projet d'extension ne sera pas à l'origine de rejet ou d'équipement émettant des rejets supplémentaires dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Raccordement aux réseaux existants d'eaux pluviales et eaux usées. Les eaux pluviales sont infiltrées sur le site via un bassin d'infiltration. Les eaux pluviales de voirie sont traitées par séparateurs d'hydrocarbures en amont du bassin. Les eaux usées sont rejetées dans le réseau communal. Ces dispositions sont encadrées par l'arrêté préfectoral d'exploiter. Pas de rejet d'eaux industrielles.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Déchets regroupés sur la déchetterie du site puis évacués par un prestataire agréé. Les déchets sont principalement des papiers, cartons et film plastiques d'emballage, déchets de bureau, déchets alimentaires et DIB (casse, produits de maintenance...)

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Projet situé dans une zone industrielle.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Extension sur terrain privé dans une zone industrielle.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

Pas d'avis de l'autorité environnementale concernant des projets à proximité d'après le site de la préfecture de la Marne.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le site, de par son statut ICPE, intègre de nombreuses mesures de prévention et de protection de l'environnement, notamment :

Haie vive, plantation d'arbres, espaces verts
Clapet anti-retour sur alimentation eau de ville
Relevé du compteur d'alimentation en eau
Bassin de régulation hydraulique
Bassin de rétention étanche pour les produits dangereux et les eaux de sinistre
Séparateur d'hydrocarbures sur le réseau d'eaux pluviales de voiries
Huiles de maintenance mises sur rétention
Vanne de barrage permettant d'isoler le site en cas de sinistre
Cheminées de la chaufferie
Campagne d'analyses des émissions atmosphériques de la chaufferie
Campagne de mesure de bruit

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet fait l'objet d'une autorisation d'exploiter au titre de la réglementation des ICPE (Seveso seuil haut). La demande d'autorisation ICPE a fait l'objet d'une étude d'impact et d'une enquête publique. A ce titre, l'exploitation de l'entrepôt est encadrée par l'arrêté préfectoral d'autorisation du site, permettant de prévenir tout impact sur l'environnement.

De plus, la construction fera l'objet d'un plan de prévention avec l'élaboration de consignes spécifiques et d'une "charte chantier vert". Le terrain sur lequel sera construite l'extension n'est concerné par aucun zonage réglementaire, est situé dans une zone industrielle et est actuellement cultivé, l'impact du projet est donc limité.

Au vu de ces éléments, nous estimons que le projet peut être dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Phalsbourg

le, 07/07/2017

Signature



